

Adressé par la mairie à M. M... le 30/10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 Septembre 1952

L'an mil neuf cent cinquante deux, le 16 du mois de Sept, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Regazzoni Ch. Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 10 Septembre 1952.

Etaient présents : MM. Regazzoni, Veyassière, Rochedereux, Prugnaud, Bajard, Simon, Thirion, Sagnat, Jaquet, Rogier, Chazeaud, Bouchet, Donsoq, Raudet, Couzil.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bajard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le 17 Mai 1952, le Conseil avait décidé d'accorder à la Sté Royan-Hippique une garantie de 200.000 frs en cas où les courses que cette société voulait organiser pendant le saison se solderaient par un déficit. Les courses n'ont pas eu lieu. Et la Sté Royan-Hippique demande à conserver le bénéfice des 200.000 frs qui lui seraient maintenant accordés à titre de subvention pour construire une courbe. Cette demande qui est apostillée de la signature de 18 Conseillers est acceptée.

EMENT
la
Maritime
SÉRIEMENT
ort
FON
ET :
pique
m.
BRE
municipaux
art au vote :
2081
TE
à la porte
du compte
séance :

APPROUVE
Le Rochelle, le 22 Oct. 1952
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : HUSSON

ROYAUX
Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits. *les royaux présents.*
Ont signé au registre : MM.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

POUR COPIE CONFORME
Rochelle, le 29 Oct. 1952

DE ROYEAUX
[Signature]



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Signature]